

Déclaration des émissions annuelles et des niveaux d'activité au titre de l'EU ETS sur la plateforme GEREP

Programme détaillé de la formation

Mise à jour : 24/06/2025

Contexte règlementaire

Le règlement (CE) n° 166/2006 du 18 janvier 2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, dit règlement E-PRTR, définit les règles communautaires de déclaration d'émissions polluantes et de déchets. Ces dispositions sont transposées dans l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation.

Le règlement (UE) n°2018/2066 modifié régit les règles de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre soumises à l'EU ETS

Le règlement (UE) 2019/1842 régit les règles de déclaration des niveaux d'activité au titre de l'ajustement des allocations de quotas à titre gratuit.

Objectifs de la formation

Comment déclarer les émissions ainsi que les niveaux d'activité au titre de l'EU ETS sous GEREP ? Cette session d'une demi-journée s'attachera à présenter les exigences de déclaration et les modèles obligatoires.

Programme

1. Contexte général : Organisation de GEREP, échéances, point d'avancement réglementaire, principales évolutions, connexion

2. Pavé Quotas, bloc Niveaux d'activité:

- Présentation du bloc relatif aux niveaux d'activité Quotas de la plateforme GEREP en ligne
- Rappel du principe de calcul de l'allocation de quotas à titre gratuit, sous-installations et niveaux d'activité, seuils de variation d'activité, efficacité énergétique
- Présentation du fichier EXCEL « ALC » obligatoire de déclaration des données d'allocation (gabarit)

3. Pavé Quotas, bloc Emissions:

- Rappel des méthodes de déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de l'EU ETS
- Présentation du fichier EXCEL « Rapport d'émission » obligatoire de déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de l'EU-ETS (gabarit)



• Présentation du bloc relatif aux émissions Quotas de la plateforme GEREP en ligne

N.B.: Les règles d'estimation des émissions de gaz à effet de serre et de calcul des ajustements de quotas gratuits au titre de l'EU ETS ne seront pas détaillées. Voir la formation du Citepa « EU ETS phase 4 (2021-2030) –Déclaration des niveaux d'activité et des émissions » pour la présentation de ces règles en détail.

Public concerné

- Exploitants
- Inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement
- Vérificateurs
- Ingénieurs conseils

Une connaissance de base sur le système d'échange de quotas et le calcul d'émissions et des niveaux d'activité favorisera l'assimilation des informations délivrées au cours de la session.

Matériel

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons vivement de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité).

Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.

Horaires et lieu

- Horaires de la formation : 9h00 12h30
- Durée d'enseignement : 3h15 heures
- Une pause de 15 minutes
- La session se déroulera en visioconférence via le système TEAMS

Méthodologie pédagogique et technique

- Formation en visioconférence
- Formation en groupe (12 participants maximum)
- Formation inter-entreprise (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
- En visioconférence : un support papier est envoyé par lettre suivie au participant en amont de la session
- Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
- Présentation des modèles Excel visant à assurer la conformité vis-à-vis de la réglementation obligatoire



Dispositif d'évaluation

Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi

Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur.

Contacts

Administratif: Valentine DALODIERE Technique: Maxime CELESTE formations@citepa.org maxime.celeste@citepa.org

Formateurs



Maxime CELESTE

Diplômé de l'Université Paris-Cité en Master « Énergie, Écologie, Société », Maxime Celeste a rejoint le Citepa début 2024 dans l'équipe en charge de la thématique EU ETS.

Principaux domaines d'expertise

- EU ETS: demandes d'allocation de quotas à titre gratuit (NIM, ALC, PMS), déclarations annuelles des émissions (AER, PdS) pour différents secteurs industriels ETS: 1 et ETS: 2, et assistance auprès de l'administration (DREAL et Ministère en charge de l'écologie);
- Inventaire national des émissions : secteurs de l'industrie manufacturière ;
- Projets : appui ETS à l'Agence européenne de l'environnement, etc.



Benjamin CUNIASSE

Benjamin Cuniasse rejoint le Citepa en 2018, il est ingénieur d'études au sein de l'unité Energie.

Principaux domaines d'expertise

Inventaire des émissions pour les secteurs de l'énergie (combustion fixe), assistance au Ministère de la Transition écologique et solidaire pour la déclaration annuelle des émissions de polluants des installations classées françaises (GEREP), rédaction des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et Evaluations Environnementales Stratégiques (EES), inventaire au format NAMEA (Nomenclature des activités économiques)